Avis sur la diffusion d'un mémoire ou d'un rapport de stage

Seuls les travaux sanctionnés par un diplôme et d'une qualité jugée suffisante ont vocation à être diffusés en ligne. Si tel est le cas, veuillez remplir cet avis et le remettre à l'auteur du travail concerné ou l'envoyer directement au service des bibliothèques via ce lien.

Pour les rapports de stage, l'autorisation du tuteur et du directeur sont requises.

Nom
Prénom
Qualité : ☐ Directeur de mémoire / Enseignant référent ☐ Président du jury ☐ Tuteur de stage

☐ Autorise la diffusion du travail universitaire ci-après

Nom
Prénom
Qualité : ☐ Directeur de mémoire / Enseignant référent ☐ Président du jury ☐ Tuteur de stage

☐ Autorise la diffusion du travail universitaire ci-après

Titre du travail universitaire

Nom de l'auteur
Prénom de l'auteur
Année de soutenance
Type de travail universitaire : ☐ mémoire ☐ rapport de stage

Avec cette autorisation, l'auteur sera éligible au dépôt et son travail sera référencé dans le catalogue du SUDOC, le portail des bibliothèques de l'Université de Strasbourg et la plateforme Ecrin. L'accès libre ou restreint aux membres de l'Université de Strasbourg déprendra du choix retenu par l'auteur.

Date
Signature.s